

ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE PREVERENGES ET ENVIRONS

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Rapport d'activité 2012

Membres du conseil d'établissement en 2012

- Pour les représentants des autorités politiques, les conseillers municipaux suivants : Mme S. Guignet de Denges (jusqu'en mai 2012), remplacée par M. Ch. Franco (depuis octobre 2012), M. M. Perreaud d'Echandens, Mme I. Agassiz de Lonay et Mme M. Cottier de Préverenges.
- Pour les représentants des professionnels de l'enseignement : M. A. Zbinden, directeur, Mme M.-N. Genton Bonzon – CYP 2, Mme Véronique Müller – CYP1, et M. André Gargioni – doyen VSO.
- Pour les représentants des parents : M. V. Roberto, Mmes C. Castellani et S. Van der Meer, de Préverenges, ainsi que Mme C. Schaller, de Denges.
- Pour les représentants des milieux et organismes en lien avec l'école : M. A. Chapuis (formation professionnelle), Mme J. Guidetti (APé Bief-Venoge), Mme M. Mottu-Stella (accueil parascolaire) et Mme C.-L. Paquier (Gym parents-enfants, gym enfantine, ludothèque).

Présidente : Mme Marie Cottier

Vice-président : M. Vincenzino Roberto

Secrétaire : Mme Nicole Jufer, cheffe de service, commune de Préverenges (jusqu'au 9 octobre 2012) ; Mme Coralie Russi (dès cette date).

Pour rappel, les conseils d'établissement ont été instaurés par la loi du 3.10.2006, en vigueur le 1.1.2007, modifiant la loi scolaire du 12 juin 1984. Ils succèdent aux commissions scolaires, avec toutefois des attributions différentes : ils ont en effet pour fonction de favoriser l'interaction entre les divers milieux concernés par l'école et de permettre une meilleure insertion de celle-ci dans son environnement, ainsi que de susciter échanges et propositions en regard des diverses problématiques rencontrées. A cette fin, les conseils sont composés à parts égales de représentants des autorités, des professionnels de l'école, des parents d'élèves et de représentants des secteurs de la société civile concernés par l'école.

Activité en 2012

Pour le conseil de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs, l'année 2012 est celle de son installation et du début de son activité.

En effet, suite à l'adoption de son règlement par les divers conseils communaux de l'établissement scolaire au cours de l'été 2011, le conseil d'établissement a pu être constitué en début 2012, avec l'élection des représentants des parents lors d'une assemblée convoquée à cet effet le 31 janvier 2012, les autres membres ayant été désignés en 2011 déjà.

La séance d'installation a eu lieu le 27 mars 2012, à Préverenges. A cette occasion, le conseil s'est organisé, désignant sa présidente et son vice-président. A cette partie formelle a succédé une présentation par le directeur des divers projets mis en œuvre au niveau de l'établissement scolaire, dans les domaines de la prévention et de l'intégration

des élèves différents, mais aussi sur les plans sportif (camps scolaires) et culturel (voyage d'étude, échanges linguistiques) ; présentation qui a donné lieu à un échange sur les programmes et cours proposés (cours de natation, cours à option existants – robotique, etc.-). La question des abonnements (1 ou 2 zones) pour le déplacement des élèves secondaires au moyen des transports publics, dès la rentrée 2012, a également été traitée : il a été confirmé que les élèves concernés bénéficieraient d'un abonnement 2 zones durant l'année scolaire 2012-2013, leur donnant accès à Morges, le prix des deux abonnements étant identique jusqu'à la fin de l'année 2012.

Une seconde séance a eu lieu le 9 octobre 2012 à Echandens. A cette occasion, Mme C. Russi a été désignée secrétaire du conseil pour une durée d'une année, renouvelable. Les points marquants de la rentrée scolaire 2012-2013 ont ensuite fait l'objet d'une communication du directeur portant notamment sur les éléments suivants:

- ouverture du nouveau bâtiment scolaire Tribord à Préverenges, qui accueille 13 classes, soit l'ensemble des élèves primaires du site, ainsi que deux classes enfantines,
- maintien dans l'EPSP des deux volées d'élèves VSB enclassés jusqu'alors à Morges (+ 121 élèves), maintien rendu possible par l'ouverture du bâtiment scolaire susmentionné, l'effectif total passant ainsi de 1'233 à 1'368 élèves,
- passage aux transports publics pour le déplacement des élèves du secondaire, à la satisfaction des intéressés et de l'école, avec pour effet une meilleure organisation des horaires en lien avec l'utilisation intensive des locaux spécifiques (sciences, musique, gymnastique),
- début de mise en œuvre de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO), avec son application aux élèves de 6^e année, s'agissant de leur orientation dans les futures voies générales et pré-gymnasiales.

Au chapitre des propositions formulées par les divers secteurs qui composent le conseil, il a été décidé à l'unanimité que dorénavant convocations, procès-verbaux et autres communications seront adressés par courriel aux membres du conseil, d'une part. D'autre part, sur proposition des représentants des parents, pour l'une, et des milieux concernés par l'école, pour l'autre, deux commissions ont été nommées, chargées de rapporter respectivement sur les modalités des communications entre établissement scolaire et parents, et sur un début de solution pour la mise en place de l'horaire continu.

La séance a été suivie d'une visite du collège d'Echandens.

En conclusion, on peut constater que la mise en œuvre du conseil d'établissement, en réunissant les divers secteurs de la société concernés par l'école, a suscité un premier dialogue entre partenaires, et permis de soulever diverses problématiques, allant de questions pratiques (abonnement de bus, communications école/parents) aux préoccupations plus générales quant au rôle de l'école, et aux politiques suivies dans les divers domaines en lien avec celle-ci. Le conseil remplit ainsi son rôle de « caisse de résonance » sur les thèmes concernant la scolarité.

Pour le conseil d'établissement

La secrétaire

Coralie Russi

La Présidente:

Marie Cottier